

# NON A L'EXPULSION DES VICTIMES DE L'INCENDIE DU FOYER DES TATTES

## Pétition urgente au Conseil d'Etat

Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Selon les informations en notre possession, **l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) prépare un second renvoi d'une victime de l'incendie survenu mi-novembre au Foyer des Tattes**, incendie qui a fait un mort et une quarantaine de blessés graves.

Il s'agit d'un jeune homme de 19 ans, qui s'est défenestré du 3e étage pour échapper à la fumée qui avait envahi sa chambre. Il a eu le crâne fracturé et ignore encore s'il aura des séquelles sur le plan neurologique. Son état est également préoccupant au niveau psychique, les médecins ayant diagnostiqué un stress post-traumatique aigu qui le laisse complètement abattu et prostré.

Des spécialistes de la santé estiment que s'il avait été pris en charge précocement, et en particulier si la cellule de crise de la police avait été mobilisée, son état ne se serait pas péjoré dans de telles proportions.

Des spécialistes de la sécurité considèrent quant à eux que si le bâtiment avait satisfait aux normes anti-incendie, et notamment en présence d'un

dispositif coupe-feu efficace, la fumée d'un feu survenu au rez-de-chaussée n'aurait jamais dû envahir le 3e étage avant l'arrivée des pompiers, intervenue censément en dix minutes seulement. Le bâtiment sera d'ailleurs expertisé dans le cadre de l'enquête pénale.

**Le renvoi des victimes les prive *de facto* de la possibilité de faire valoir leurs droits en indemnisation pour le défaut de conformité du bâtiment, et d'obtenir la réparation de leur dommage, notamment par des soins médicaux appropriés. Il serait parfaitement indigne, de la part de nos autorités, de renvoyer les victimes avant que l'enquête n'ait fait le jour sur d'éventuelles responsabilités de l'Etat de Genève ou de ses agents dans les conséquences meurtrières de ce sinistre.**

Aussi, nous demandons au Conseil d'Etat de renoncer à exécuter le renvoi des victimes du sinistre, ou d'en obtenir la suspension par Berne, à tout le moins jusqu'à la clôture de l'enquête et jusqu'à ce qu'elles aient été remises sur pied dans une mesure compatible avec leur dignité humaine.

Recevez, Madame, Messieurs les Conseillers d'Etat, l'assurance de notre considération distinguée.

Nom, Prénom	Profession/Qualité	Adresse	Signature